



Club 01

Ferme de la Darée
62830 DOUDEAUVILLE
03.21.87.41.61.
club-01@laposte.net

Compte-Rendu (n°1) de la Réunion du 11 Mars 2006.

Après de nombreux contacts sur Internet et suite à la réunion préparatoire du 11 Février 2006, Messieurs Ribeiro, Faivre, Falkenburg, Lebras et Myr se sont réunis en Assemblée Constitutive le 11 Mars 2006 au Parc des Expositions de Reims dans le cadre du 19° Salon Champenois du véhicule de collection.

Lors de cette réunion a été décidée la création du « **CLUB 01** », association régie par la loi du 1° Juillet 1901, dont l'objet est de « *Rassembler les amateurs de « Peugeot 01 » (201, 301, 401, 601) et promouvoir ces modèles sous toutes leurs formes* ».

Les statuts antérieurement réfléchis et ci-annexés ont été approuvés à l'unanimité dans l'intention de les déposer en Sous-Préfecture de Boulogne sur Mer, ce qui fut fait le 15 Mars 2006 afin de légaliser l'existence de cette association par publication au Journal Officiel.

La dite publication eut lieu dans le Journal Officiel n°20060014 du 08 Avril 2006, à l'article n° 833.

Lors de cette Assemblée, il a été procédé à l'élection des membres constituant le Conseil d'Administration. La répartition de leur tâche au sein du Bureau a été définie comme suit :

- Président : M. Bruno RIBEIRO
- Vice-Président : M. Jean-Marc FAIVRE
- Secrétaire : M. Bruno MYR
- Secrétaire Adjoint : M. Michel LEBRAS
- Trésorier : M. Wilfrid FALKENBURG

Le besoin de création d'un poste de Trésorier Adjoint a été reconnu puis assuré par l'élection d'un membre supplémentaire en la personne de Mme Delphine RIBEIRO.

Les points suivants ont également été soumis et adoptés :

- il est établi nécessaire pour l'association de disposer d'un fonds de roulement. Ce fonds sera réalisé, dans un premier temps, par un apport personnel de cent cinquante euros émanant de chacun des membres fondateurs, à l'exception de Mme Ribeiro, soit la somme de 750 € (150€fois 5). Ces apports seront remboursés à chacun des membres prêteurs dès que les finances de l'association le permettront.
- le montant des cotisations pour l'année 2006 a été fixé à 30 euros.
- les demandes d'adhésions seront adressées au Secrétaire qui en transmettra le règlement au Trésorier. L'adhésion ne sera effective qu'après encaissement de ce règlement. La carte de membre sera alors établie par le Secrétaire qui la fera parvenir à l'intéressé.
- l'ouverture d'un compte bancaire est confiée à M. Falkenburg, Trésorier.
- les personnes accréditées à effectuer des opérations bancaires seront réduites au Trésorier (M. Falkenburg Wilfrid) et à son adjoint (Mme Ribeiro Delphine), ainsi qu'au Président de l'association (M. Ribeiro Bruno).
- le siège social de l'association a été fixé au domicile du Secrétaire, M. Myr Bruno, Ferme de la Darée, 62830 Doudeauville. Son n° de téléphone : 03.21.87.41.61. sera utilisé.
- l'ouverture d'une boîte aux lettres Internet sera effectuée gratuitement auprès du site www.laposte.net par M. Ribeiro. L'adresse en sera : club-01@laposte.net
- le lieu choisi pour la déclaration officielle de l'association est la sous-préfecture de Boulogne sur Mer. Le Secrétaire (M. Myr) est chargé d'effectuer cette déclaration.
- des cartes de visite libellées au nom de chacun des membres du conseil d'administration seront réalisées par le Secrétaire.

- des bulletins d'adhésion seront réalisés par le Secrétaire adjoint.
- des cartes de membres seront réalisées par le Secrétaire.
- une feuille de présentation du club destinée à favoriser l'adhésion de nouveaux membres sera réalisée par le Secrétaire.
- l'édition d'un bulletin de liaison est envisagée au moins 2 fois par an. Ce bulletin pourrait comporter plusieurs rubriques : historiques, techniques, photos, petites annonces, reportages, calendrier du club annonçant les différentes manifestations auxquelles sa participation est prévue, comptes-rendus de ces manifestations, etc.....
- ce bulletin porterait le nom : « Les Echos du Lion » si ce nom n'est pas déjà réservé par une autre publication. La question sera posée par le Vice-Président à M. Hazard, de « l'Aventure Peugeot ». Le Vice-Président en serait le rédacteur en chef, avec l'aide du Secrétaire. Il serait alimenté des articles de chacun des membres.
- il a été adopté un logo, figurant en tête de ce compte-rendu, contact doit également pris avec « l'Aventure Peugeot » afin de savoir s'il n'y a pas d'impossibilité.
- un tampon reprenant ce logo doit être réalisé par le Vice-Président.
- une recherche de partenariat avec des fournisseurs acceptant d'accorder des remises aux adhérents du club devra être effectuée par chacun des membres.
- un calendrier des manifestations : rallyes, salons, bourses d'échanges où le club pourrait être représenté afin de favoriser sa publicité sera établi.
- le Vice-Président se propose d'établir des relations avec les clubs étrangers ainsi qu'avec ceux de l'est de la France.
- un fichier informatique gérant la liste des adhérents au club sera tenu par le Président et le Secrétaire.

- après chaque réunion, un compte rendu sera établi par le Secrétaire qui le soumettra aux membres au début de la réunion suivante pour ratification.

A l'issue de cette première réunion, le champagne fut offert par Michel Lebras, Secrétaire adjoint et rendez-vous fut pris pour une prochaine réunion dans les 2 mois à venir.

Il est prévu qu'elle se déroulera au domicile du Président.

le Président,

le Vice-Président,

le Secrétaire,

le Secrétaire adjoint,

le Trésorier,

le Trésorier adjoint,